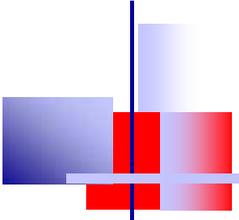




Commission Inondation de Bassin Artois-Picardie

**Candidature du Syndicat Mixte de la Côte
d'Opale au label « PAPI d'intention »**

5 Février 2013

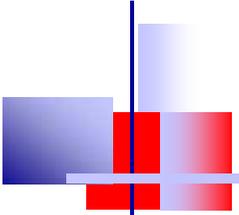


Contexte du projet

- PAPI d'intention = phase de préfiguration d'un PAPI complet.
- Labellisation au niveau national, après avis de la commission inondations du bassin Artois-Picardie.

2 démarches à l'état d'intention en 2012 sur des territoires connexes :

- Vallée de la Hem (Symvahem) : programme d'études en cours qui aboutit à des solutions à proportionner aux enjeux → intention de réorienter les projets (via analyse coûts-bénéfices)
- Delta de l'Aa (SMCO) : dossier de candidature en cours de constitution abordant les phénomènes d'inondations continentales et marines → la candidature devait porter sur le strict territoire du Delta de l'Aa



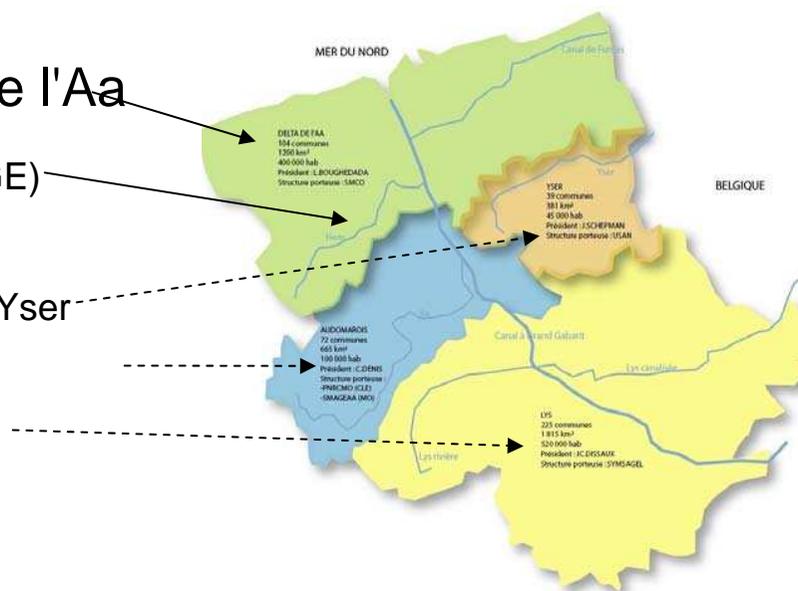
Contexte du projet

- 12/07: avis de la Commission Mixte Inondation / dossier Vallée de la Hem ajourné
- ✓ Approche / bassin de risque → dossier conjoint
- ✓ Travaux disproportionnés / enjeux → ACB ciblée
- ✓ Préciser l'équipe-projet → 2 ETP (1 Hem, 1 Delta Aa)
- 28/09: dossier officiel conjoint transmis par SMCO
- 5 février 2013: examen en Commission Inondation de Bassin
- Mars 2013 : examen en Commission Mixte Inondation à Paris

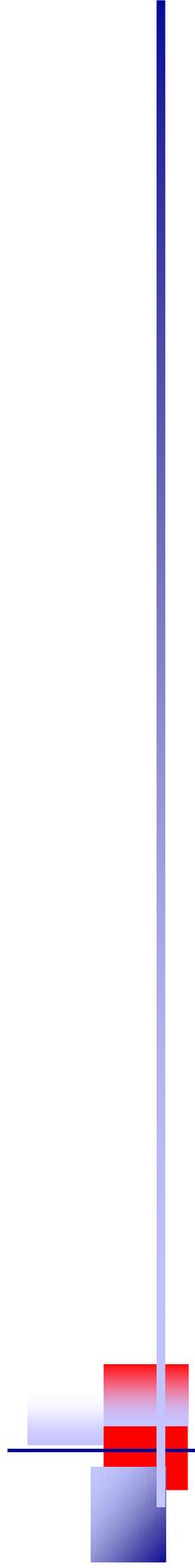
Contexte du projet

- Territoire du SAGE Delta de l'Aa
Bassin de la Hem (inclus dans le SAGE)

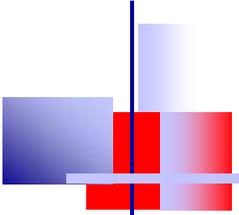
Autres SAGE : SAGE de l'Yser
SAGE de l'Audomarois
SAGE de la Lys



- Syndicat Mixte de la Côte d'Opale= structure porteuse du SAGE du Delta de l'Aa



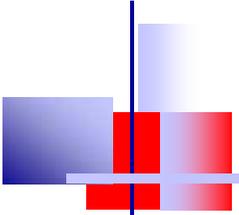
Présentation du projet par le SMCO



Instruction administrative

- DDTM62 : **avis favorable**
- DDTM59 : **avis favorable**
- Institution Interdépartementale des Wateringues : **avis favorable**. Le PAPI d'intention « constitue le prolongement des démarches engagées ces dernières années par l'Institution pour renforcer et moderniser le dispositif d'évacuation des crues du territoire des Wateringues ».

Les services de l'État ont émis des remarques qui ne remettent pas en cause le projet au stade de la labellisation mais qui ont pour objet d'accompagner le SMCO dans ses études afin de garantir la complétude des dossiers qu'il doit établir au cours des prochaines étapes du PAPI et de l'informer des points sur lesquels les services porteront une attention particulière.



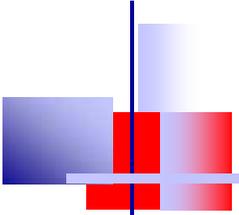
Le projet au niveau du bassin

Les enjeux du niveau bassin, SDAGE et SAGE :

- L'Évaluation Préliminaire des Risques Inondations, approuvée le 22 décembre 2011, a montré l'importance avérée de la vulnérabilité et des enjeux présents sur le périmètre de l'étude. 2 territoires à risque important d'inondation au sein du périmètre du PAPI

Les principaux éléments proposés à la commission inondation du bassin :

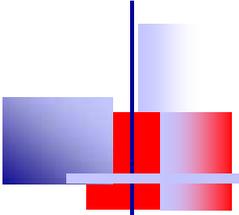
- Avis favorable au regard des enjeux et de la qualité du projet présenté.
En outre le périmètre et le contenu du PAPI d'intention sont adaptés à la prise en compte des obligations réglementaires de la Directive Inondation et en particulier à l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation qui devra être mise en œuvre sur les Territoires à Risque important d'Inondation au titre de la submersion marine que sont les agglomérations de Calais et Dunkerque.



Conclusions – avis et réserves

Il est proposé à la commission inondation du bassin Artois-Picardie d'émettre un **avis favorable** à la candidature du SMCO sous réserve :

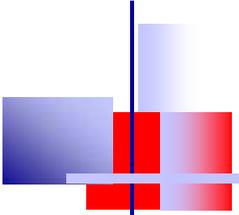
- que le coût de l'élaboration du cahier des charges du PAPI complet (fiche action 2) soit davantage justifié avant attribution de la subvention et suivant les justifications apportées, son montant réajusté.
- que les éléments demandés dans le cahier des charges PAPI relatifs aux enjeux environnementaux soient présentés sous la forme d'une note d'analyse environnementale dans le cadre de la préparation du dossier de demande de labellisation du PAPI complet avant paiement du solde de la subvention.
- qu'un bilan soit réalisé au 1er trimestre 2014 sur l'engagement politique des communes et EPCI dans la gouvernance du PAPI afin de maintenir l'attention sur la gouvernance à créer, et son adéquation avec les exigences liées à la mise en œuvre de la directive inondation (stratégie locale)



Conclusions - recommandations

Il est proposé à la commission inondation du bassin Artois-Picardie d'émettre les recommandations suivantes :

- veiller à ce que la création d'un comité technique spécifique à la vallée de la Hem ne crée pas une bipartition du projet qui s'opposerait à une démarche globale et intégrée.
- veiller à analyser les interactions entre les différents aléas dans le territoire du SAGE du Delta de l'Aa ainsi que les interactions avec les bassins versants voisins.
- veiller à ce que le comité de pilotage soit une instance de décision garante d'une gouvernance propre au PAPI et qu'il garantisse une représentation équilibrée de tous les usages sensibles aux risques d'inondation et aux travaux ou aménagements de prévention ou de protection.



Conclusions - recommandations

Il est proposé à la commission inondation du bassin Artois-Picardie d'émettre les recommandations suivantes :

-veiller à ce que la phase de PAPI d'intention soit réalisée en lien étroit avec les résultats successifs des études portées par l'État (démarches Wateringues, PPRL, DI) et les collectivités déjà en cours et donc aux choix stratégiques qui en découlent.

- favoriser l'émergence à travers le PAPI d'intention d'une future stratégie locale de gestion du risque inondation qui devra être mise en œuvre sur les Territoires à Risque important d'Inondation au titre de la submersion marine que sont les agglomérations de Calais et Dunkerque.